

TRAIL du MONT VINOBRE

Article 1 :

L'organisation :

Le trail « du Mont Vinobre » est organisé par l'association « CA bouge à St Sernin » le dimanche 24 Mai 2020

Article 2 :

L'épreuve:

IL s'agit d'une course de 15 km avec un dénivelé de 350m disputé sur le plateau des gras. Elle est ouverte aux coureuses et coureurs née en 2004 et avant.

L'épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre.

Les parcours sont balisés par une signalétique spécifique : marquage au sol, rubalise et panneaux.

Départ et arrivée au village de Saint-Sernin.

Temps limité à 4h15 pour le parcours de 15KM.

Le départ aura lieu à 9h30 du village de St Sernin

Article 3 :

Inscriptions :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement quel que soit le motif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé quel que soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Il sera porté sur le devant du tee-shirt :

Les inscriptions s'effectuent:

- [en ligne sur le site chronospheres.fr](https://www.chronospheres.fr)
- [ou par courrier](#) à: Yannick Pouzet, 235 impasse des Brugières 07200 St Etienne de Fontbellon (Chèque à l'ordre de « ca bouge à st sernin »)

Licences acceptés : UFOLEP au dos duquel est inscrit athlétisme en compétition ou course à pied en compétition. Licence FFA

ARTICLE 4

Le retrait des dossards se fera à la salle polyvalente de St Sermin, espace Michel Peaudevigne, entre 7h30 et 9h le dimanche de la course.

Article5

Prix de la course : Le prix de la course est fixé à 16 Euros dont 1 Euro est reversé à une association caritative.

(A l'écriture des article le noms de l'association n'est pas encore défini mais probablement « les petits prince »)

Article 6

Chronométrage ;

Le chronométrage du trail du mont Vinobre est assuré par la société « CRONOSPHERE basé à Laveyron dans la Drome (26). Tel : 06 24 00 55 06

Article 7

Contrôle et barrière Horaire durant la course

Trois contrôles seront effectués sur le trail du Vinobre afin de valider le passage des coureurs. Deux ravitaillements seront aussi prévus sur le parcours (liquide et solide).

Les participantes et participants au trail du Mont Vinobre n'étant pas au premier pointage à 11h30 seront mis hors- course.

Les participantes et participants n'étant pas au deuxième pointage à 13h00 seront mis hors-course.

Article 8

Abandon

Les concurrentes et concurrents souhaitant quitter la course devront avertir un signaleur ou un membre de l'organisation afin que ces derniers préviennent le directeur de course.

Article 9

Droit à l'image

En s'inscrivant au trail du Mont Vinobre les participantes et participants s'engagent en à accepter le règlement.

Par ailleurs, Par son engagement, tout coureurs autorise l'organisation et ses ayants droits (Radio, journaux, télévision, internet, Medias) à utiliser des images sur lesquelles il pourrait apparaître.

Article 10

Assurance

L'organisateur du trail du Vinobre à souscrit une assurance. Toutefois, L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de problème de santé, de préparation insuffisante, en cas de vol.

Article 11 : (randonnée)

La randonnée, qui emprunte le parcours du trail du Vinobre , n'est pas chronométré. Toutes personnes inscrite à la randonnée est libre et responsable de ses actes. Elle s'engage néanmoins à respecter scrupuleusement les sites traversés ! La personne s'engage à ne laisser aucun déchet derrière elle. Les départs sont échelonnés de 8h à 10h15 maxi.

Catégories récompensés

Catégories	Cadet	Junior	Espoir	Senior
Années	2003 à2004	2001à2002	1998à2000	1986 à 1997

Master	M0	M1	M2	M3	M4	M5...
Age	1981 à1985	1976à 1980	1971 à1975	1966À 1970	1961 à1965	1956 à1960
M6	M7	M8	M9	M10		
1951à 1955	1946 à 1950	1941 à1945	1936 à 1940	1931 à 1935		

Seront primés : Les 3 premiers du scratch Hommes et femmes.

Un petit lot sera remis à chaque 1 er de chaque catégorie

Article12

Inscription à l'épreuve :

Les licences acceptées pour participer au trail du Vinobre sont :

- 1) Licence UFOLEP : Au dos duquel est inscrit athlétisme en compétition ou cours à pied en compétition
- 2) Licence FFA Compétition ou running.
- 3) Les participants non-licenciés devront présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du

trail en compétition datant de moins de 1 an.

Article 13

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure sans que les inscrits puissent répondre à un quelconque remboursement.

Article 15

Remise des prix aux alentours de 12h30 à la salle polyvalente de St Sermin.

Article 16

Les suiveurs sont interdits sur le parcours du trail et l'assistance aux coureurs, autres que sur les endroits prévus, sont interdits Ceci entraînerait une mise hors course des coureurs.

Article 17

La course enfant développe se court sur 2 distance. 500M ouvert aux enfants de 6 à 10ans et 1000m ouvert aux enfants de 11ans à 15 ans. L'engagement et la participation à cette épreuve non chronométré est soumise à une autorisation parentale. Le prix d'inscription est de 5 euros. Les parents sont responsables de leurs enfants durant l'épreuve. Les départs se feront à 9h40 pour la course de 500m et 9h45 pour la course de 1000m. Chaque enfant sera récompensé.

Article 18

Les inscriptions seront possible le matin de la course jusqu'à 9h ! Au delà de cette heure plus d'inscription possible pour le trail du Mont de vinobre

Article 19

Un « briefing » d'avant course sera réalisé à 9h20 juste avant le départ du trail. Il consistera à informer les concurrentes et concurrents sur le balisage, le respect des règles de sécurité, d'assistance à autrui en cas de problèmes...Ce briefing sera réalisé par le directeur de course.